



Organisation d'un Diplôme des Masters régionaux  
professionnalisants en Gestion des Aires Protégées (GAP),  
Gestion des Réserves de Biosphère (GRB) et Technique  
d'Aménagement Forestier (TAF)

(7<sup>ème</sup> Cohorte destinée aux ressortissants de l'Afrique subsaharienne)



## APPEL INTERNATIONAL A CANDIDATURES

### 1. Contexte et justifications

L'ERAIFT en collaboration avec ses partenaires d'AGRINATURA est heureuse de lancer cet appel international à candidatures pour organiser la *septième promotion des masters régionaux professionnels* dans le secteur de forêt-environnement.

Cette offre s'inscrit dans le cadre de l'action dénommée : «Renforcement de capacités des gestionnaires des aires protégées et des écosystèmes naturels des paysages prioritaires de NaturAfrica. » (NDICI AFRICA/2024/459-156). L'objectif de cette action est de développer les capacités des gestionnaires des ressources naturelles pour la gestion des aires protégées et des écosystèmes naturels des paysages prioritaires de NaturAfrica. Ceci afin de contribuer à réduire les pertes de biodiversité tout en améliorant de manière durable la qualité de vie dans les communautés locales habitant au sein des paysages clés pour la conservation et le développement.

Cette Action couvre les pays abritant les paysages prioritaires de NaturAfrica. Le projet est mis en œuvre par « **AGRINATURA-GEIE** (= European Alliance on Agricultural Knowledge for Development) » et l'École Régionale postuniversitaire d'Aménagement et de gestion Intégrés des Forêts et Territoires tropicaux (**ERAIFT**). AGRINATURA-GEIE a par ailleurs délégué la gestion des activités du projet qui lui sont dédiées à l'Université de Liège (Gembloux Agro-Bio Tech).

### 2. Principales parties prenantes

#### 2.1 AGRINATURA

AGRINATURA regroupe 35 universités et organisations européennes de recherche ayant un intérêt commun à soutenir un développement agricole durable afin d'améliorer les conditions de vie des populations, selon les objectifs de développement durable. AGRINATURA mutualise ses ressources pour travailler en partenariat avec des collaborateurs internationaux, en particulier dans les pays en développement. AGRINATURA s'attache à promouvoir l'excellence scientifique, par le biais de projets conjoints de recherche, d'éducation et de formation ; et le développement, à travers la mise à disposition d'expertise scientifique pour la mise en œuvre de projets de terrain et le renforcement des capacités des acteurs.

Le Groupement Européen d'Intérêt Économique AGRINATURA (AGRINATURA-GEIE) a été spécialement constitué pour permettre la mise en œuvre et la gestion de projets faisant appel à l'expertise de plusieurs de ses membres. L'ensemble représente plus de 10.000 chercheurs, enseignants-chercheurs et ingénieurs dans le domaine de la recherche agronomique pour le développement, en poste permanent. Les institutions membres d'AGRINATURA sont :



1. Agricultural University of Tirana, Albania	19. Georg-August University Göttingen, Centre of Biodiversity and Sustainable Land Use, Germany
2. University of Natural Resources and Life Sciences (BOKU), Austria	20. Center for Development Research (ZEF), University of Bonn, Germany
3. Research Institute of Organic Agriculture (FiBL), Belgium	21. University of Hohenheim, Germany
4. Catholic University of Leuven, Belgium	22. Szent Istvan University, Hungary
5. Ghent University, Belgium	23. National University of Ireland Galway, Ireland
6. Gembloux Agro-Bio Tech, University of Liège, Belgium	24. University College Cork, Ireland
7. Czech University of Life Sciences Prague, Czech Republic	25. The University of Catania, Italy
8. Aarhus University, Denmark	26. Wageningen University and Research, the Netherlands
9. University of Copenhagen, Denmark	27. International Centre for development oriented Research in Agriculture (ICRA), the Netherlands
10. Helsinki University, Finland	28. Instituto Superior de Agronomia, Portugal
11. Agropolis International, France	29. Swedish University of Agricultural Sciences (SLU), Sweden
12. Montpellier SupAgro, France	30. Bern University of Applied Sciences, Switzerland
13. Institute of research for development, France	31. Natural Resources Institute, University of Greenwich, UK
14. Centre for international cooperation research and development in agriculture, CIRAD, France	32. Polytechnic University of Madrid, Spain
15. Agreenium, France	33. University of Reading, UK
16. Gembloux Agro-Bio Tech- University of Liège, Belgium	34. Natural Resources Institute Finland (LUKE), Finland
17. College of International Agro-Development (ISTOM), France	35. Royal Tropical Institute (KIT), Netherlands
18. Consiglio per la ricerca in agricoltura e l'analisi dell'economia agraria (CREA), Italy	

## 2.2 ERAIFT

Cette École Régionale a été créée le 10 avril 1999. Elle est fondée autour du projet sur l'Homme et la Biosphère de l'UNESCO (programme MAB) qui vise un développement humain durable en harmonie avec l'environnement. Depuis 2016, l'ERAIFT jouit du statut de Centre de Catégorie 2 de l'UNESCO<sup>1</sup> et contribue depuis sa création au renforcement des capacités des cadres et décideurs originaires de 23 pays francophones et lusophones d'Afrique Subsaharienne et de la région de l'Océan indien en matière de gestion des aires protégées, ainsi qu'en aménagement durable des forêts et territoires tropicaux (environ 450

<sup>1</sup> Les centres et instituts de catégorie 2 contribuent à l'exécution du programme de l'UNESCO par le renforcement des capacités, l'échange d'informations dans une discipline particulière, la recherche théorique et expérimentale, et la formation avancée dans des domaines de compétence spécifiques. Ils sont sous l'égide de l'UNESCO, mais ne font pas partie de l'Organisation sur le plan juridique ; ils sont régis par leurs propres règles officiellement approuvées par la Conférence générale. Ces centres et instituts forment un vaste réseau de centres associés dans les domaines de l'eau, des énergies renouvelables, de la politique scientifique, de la biotechnologie, des géosciences, des sciences fondamentales et de la télédétection.



Masters, 23 docteurs et plus d'un millier de cadres des secteurs publics et privé formés à la carte dans le secteur de « forêt-environnement »).

Ses divers organes de gestion (*Conférence des Etats membres, Conseil d'Administration, Conseil Académique et à la Recherche (CAR, Direction)*) confèrent à l'École une gouvernance internationale assurant sa durabilité et viabilité institutionnelle. L'ERAIFT jouit actuellement du statut de Centre de catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO. Par ailleurs, en vue de son fonctionnement harmonieux, plusieurs accords de collaboration ont été conclus au niveau national, régional et international avec divers partenaires techniques et financiers.

Au niveau national, l'ERAIFT est implantée au campus de l'Université de Kinshasa (UNIKIN) et entretient avec cette institution une collaboration fructueuse. Par ailleurs, l'ERAIFT a conclu un partenariat d'exécution de ses Masters régionaux avec l'Université de Kisangani (UNIKIS) implantée dans la partie Est de la RDC, dans la région des forêts denses humides tropicales de basse altitude. Cette institution d'enseignement universitaire est située en zone forestière et entourée de plusieurs aires protégées dont le Parc National de la Maiko, la Réserve de Faune à Okapi (RFO) et la Réserve de Biosphère de Yangambi (RBY). Cette position géographique offre à l'UNIKIS des bonnes conditions d'apprentissage sur le terrain, des sciences forestières et environnementales. L'ERAIFT a également signé un accord de collaboration avec l'Université de Lubumbashi (UNILU) implantée dans la partie Sud de la RDC, dans la région minière du Katanga, en pleine forêt claire de « miombo ». Ce milieu est particulièrement favorable aux étudiants pour étudier ce type de forêt ainsi que les nombreuses savanes environnantes, mais également pour comprendre la problématique de l'exploitation minière sur l'environnement et les humains.

Au niveau sous-régional, une convention de collaboration a été signée pour la mise en œuvre collégiale de la formation régionale organisée par l'ERAIFT avec les institutions suivantes : (1) Les Universités de Dschang et de Yaoundé 1 ainsi que l'École de Faune de Garoua au Cameroun et ; (2) L'Université des Sciences et Technique de Masuku et l'École Nationale des Eaux et Forêts au Gabon. Ces divers accords avec les institutions nationales et régionales prévoient la mobilité régionale des étudiants et des formateurs en vue d'encourager les échanges d'expériences et d'expertises dans la réalisation des travaux en commun, la réalisation des travaux de recherche en cotutelle et le partage d'expériences et des leçons apprises pour une capitalisation au niveau régional.

Actuellement, l'ERAIFT consolide ce partenariat régional en Afrique centrale, mais tisse également d'autres partenariats, en cours de construction, au niveau de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (avec, par exemple, *The African Leadership University (School of Wildlife Conservation, basée au Rwanda*<sup>2</sup>), *The Southern African Wildlife College, The Kitabi College of Conservation and Environmental Management*) afin d'implémenter collégalement les formations de Master, et d'assurer la mobilité régionale des étudiants et des formateurs telle que le recommande le « système LMD »<sup>3</sup>. L'objectif étant de mettre en réseau l'ERAIFT, l'École de Faune de Garoua (Cameroun), *l'ALU School of Wildlife Conservation (Rwanda), le Kitabi College (Rwanda) et le Southern African Wildlife College (SAWC, Afrique du Sud), le College of African Wildlife Management - CAWM (Mweka-Tanzanie et d'autres partenaires francophones et anglophones à identifier.*

De plus, dans le cadre de la coopération sud-sud, en 2008, le Conseil Exécutif de l'UNESCO a pris la décision de transférer l'expérience de l'ERAIFT dans d'autres sous-régions de l'Afrique, notamment en Afrique de l'Ouest (projet de création, en cours, d'un IRAIFT – Institut Régional postuniversitaire d'Aménagement et de gestion Intégrés des Forêts et Territoires tropicaux, éventuellement en Côte d'Ivoire).

Au niveau international, la consolidation de ce réseautage d'institutions africaines francophones et anglophones, permettra également d'accroître leur capacité à s'intégrer dans le programme « Master Commun Erasmus Mundus – MCEM », comme c'est déjà le cas pour l'Université de Dschang au

<sup>2</sup> ALU coopère aussi avec le Kitabi College au Rwanda et le Wildlife College en Afrique du Sud.

<sup>3</sup> Dans le cadre de l'espace européen de l'enseignement supérieur, le système « LMD » (L pour Licence, M pour Master et D pour Doctorat) a pour objectifs d'harmoniser les cursus de l'enseignement supérieur en Europe et de favoriser la mobilité des étudiants aux échelles régionale, nationale et européenne.



Cameroun, l'Université Yaoundé 1 au Cameroun, l'USTM à Franceville au Gabon, l'EFG à Garoua Cameroun, l'ENEF au Gabon et l'UNIKIS en RDC. En effet, ce programme d'études international intégré de haut niveau, est dispensé par un consortium international d'Établissements d'Enseignement Supérieur (EES) de différents pays et, le cas échéant, d'autres partenaires enseignants ou non enseignants dotés d'une expertise et d'un intérêt spécifiques dans les domaines d'études/professionnels couverts par le programme commun.

Les MCEM visent à :

- 1) Favoriser l'amélioration de la qualité, l'innovation, l'excellence et l'internationalisation au niveau des établissements d'enseignement supérieur (EES) ;
- 2) Améliorer la qualité et l'attractivité de l'espace européen de l'enseignement supérieur (EEES) et soutenir l'action extérieure de l'Union dans le domaine de l'enseignement supérieur, en proposant aux meilleurs étudiants en master du monde des bourses leur permettant de préparer un master complet et ;
- 3) Améliorer le niveau des compétences et des aptitudes des diplômés en master et, en particulier, la pertinence des masters communs pour le marché du travail, en impliquant davantage les employeurs dans le monde de l'enseignement.

Par ailleurs, l'ERAIFT a négocié et conclu plusieurs accords de partenariat avec des institutions permettant un encadrement scientifique international des chercheurs et doctorants, telles que l'Université de Liège, l'Université de Gent, l'Université de Laval, le Musée Royal d'Afrique Centrale de Tervuren (Belgique), l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique, le Jardin Botanique de Meise (Belgique), l'Observatoire Satellital des forêts d'Afrique Centrale (OSFAC, Kinshasa, RDC), l'OFAC (Cameroun), HIST (Chine), l'Université Fédérale de Para (Belem, Brésil), l'Institut indonésien des Sciences (Djakarta, Indonésie), le CIRAD (Montpellier, France), et le Centre de Recherche Forestière International CIFOR (Bogor, Indonésie).

L'ERAIFT est également cocréateur, avec l'ENEF, et membre, du Réseau des Institutions de Formation Forestière et Environnementale de l'Afrique Centrale (RIFFEAC). Cette plateforme technique compte aujourd'hui une vingtaine d'institutions de formation de la sous-région d'Afrique centrale, et a pour objectif de développer les compétences et les structures nécessaires à la gestion conjointe et durable des ressources environnementales et forestières. Créé à Libreville au Gabon, en 2001, le RIFFEAC est devenu en 2006 le partenaire de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) pour la mise en œuvre de l'axe stratégique de son Plan de Convergence lié au « Renforcement des capacités, participation des acteurs, information et formation ».

Enfin, un élément clé du rôle joué par l'ERAIFT au niveau international, a été formalisé par la signature d'un MoU créant le « Réseau de coopération Sud-Sud pour le développement durable dans les Trois grands Bassins Forestiers tropicaux du monde » entre la Chaire UNESCO-Développement durable de l'Université Fédérale de Para, Belém, Brésil (Bassin d'Amazonie), l'ERAIFT, Université de Kinshasa, RDC (Bassin du Congo) et l'Institut Indonésien des Sciences (Asie du Sud-Est) dans le contexte de la 21<sup>ème</sup> session du Conseil International de Coordination du Programme MAB tenue à Jeju (République de Corée, 28 mai 2009).

Grâce à l'UNESCO, une coopération structurelle avec le Centre de Catégorie 2 de l'UNESCO HIST en Chine (Beijing), spécialisé en télédétection a été également établie. Des visites conjointes des Réserves de Biosphère avec les partenaires brésiliens (visite de la Réserve de Yangambi, en RDC) et indonésiens (visite de la Réserve de Wunduanlachi en Chine, à Pekambaru, en Indonésie), ainsi que le partage de données entre ces institutions ont également été réalisées.



### 3. Organisation des masters régionaux professionnels

#### 3.1 Filières organisées et institutions impliquées

Au niveau de la coopération Sud-Sud, l'ÉRAIFT a conclu un protocole d'accord avec les institutions sous-régionales suivantes pour la mise en œuvre d'un programme de Masters Régionaux arrimés au système LMD. Les institutions concernées par le protocole d'accord sont les suivantes : *Universités de Dschang et de Yaoundé I ainsi que l'Ecole de Faune de Garoua (EFG/Cameroun), Ecole Nationale des Eaux et Forêts (ENEF/Libreville) et Université des Sciences et Technique de Masuku (USTM/Gabon) et Université de Kisangani (UNIKIS/RDC)*. Dans le cadre de son programme de promotion du «bilinguisme: français-anglais», d'autres accords de coopération ont été conclus avec les institutions du monde anglophone notamment, le *Southern African Wildlife College ou SAWC* en Afrique du Sud et le *CAWM* (Mweka-Tanzanie).

S'agissant de la coopération Nord-Sud, ce programme est mis en œuvre par les 35 institutions membres d'AGRINATURA et de l'ÉRAIFT. La langue officielle des enseignements est le français, néanmoins l'anglais est fréquemment utilisé par les enseignants, intervenants extérieurs et assistants, car, l'un des défis de l'Ecole reste le développement du bilinguisme, français-anglais, dans le cadre de ses enseignements et ses activités de recherche scientifique. Cet appel à manifestation d'intérêt vise à sélectionner au maximum 40 candidats pour les programmes de formations de masters professionnels diplômants dans deux métiers différents :

1. *Gestion des Aires Protégées (GAP) et Gestion des Réserves de Biosphère (GRB) ;*
2. *Technique d'Aménagement Forestier (TAF).*

#### 3.2 Structuration du programme de master

Ce programme du master est arrimé au système LMD et couvre 24 mois de formation, répartis en 4 semestres. La première année, soit les deux premiers semestres (S1 et S2), est consacrée à la composante générale basée sur l'approche systémique qui constitue le fil conducteur de la formation et de la recherche scientifique à l'ÉRAIFT. La deuxième année, soit les semestres 3 et 4, est destinée à la spécialisation ainsi qu'à la réalisation des travaux de fin d'études (TFE). Cette spécialisation s'organise sous forme de la mobilité régionale des étudiants et des formateurs selon les disponibilités des institutions impliquées au programme.

Les cours magistraux (CM), les travaux dirigés et pratiques (TD/TP), les travaux personnels des étudiants (TPE), les séminaires et les stages d'immersion en forêts tropicales tiennent compte des besoins de la société dans les divers domaines de la gestion des aires protégées et de la gouvernance forestière, ainsi que du changement climatique et de la conservation de la biodiversité. En outre, les sessions de retraites scientifiques, réunissant la plupart des titulaires des chaires, sont organisées régulièrement pour passer en revue les programmes des cours afin de les adapter à l'évolution des concepts dans le secteur de l'environnement.

La 7<sup>ème</sup> promotion comptera au maximum 40 apprenants issus des divers pays en Afrique subsaharienne et des divers horizons professionnels. Enfin, s'agissant de l'assurance-qualité, ces offres de formations professionnelles diplômantes sont reconnues par le CAMES selon l'*Arrêté 00073/2023/CAMES/SG/SS*,



portant Reconnaissance et Équivalence des Diplômes par la XXXVIIe Session du Programme Reconnaissance et Équivalence des Diplômes ou PRED.

➤ **Concernant la première année du master (Semestres 1 et 2 pour 60 crédits)**

- ✓ Un **tronc commun** est organisé à la première année durant laquelle les étudiants apprennent les fondamentaux de *l'approche systémique*, qui est *participative, intersectorielle, interdisciplinaire ; c'est-à-dire globale et intégrée*. Ce renforcement des capacités des apprenants en systémique se déroule essentiellement à l'ERAIFT, par des titulaires des Chaires dont les mandats ont été validés par le Conseil Académique et à la Recherche (CAR).
- ✓ Hormis les enseignements théoriques et pratiques, l'année 1 du master se termine par un stage d'immersion des apprenants dans l'univers forestier afin de s'approprier la problématique de la gestion rationnelle et durable des ressources de la biodiversité. Le paysage de la réserve de Biosphère de Luki, le paysage de la Réserve de Yangambi, et le parc marin des mangroves servent de base à ce premier stage d'immersion.

➤ **Concernant la deuxième année du master (Semestres 3 et 4 pour 60 crédits)**

- ✓ Le **Semestre 3** concerne la spécialisation ou la professionnalisation. En effet, à l'issue de la première année du master, les étudiants qui ont validé les crédits prévus sont admis en deuxième année pour leur spécialisation dans l'une des filières suivantes : **GAP/GRB et TAF**. L'orientation des apprenants dans ces nouvelles options se fait sur une base compétitive et en tenant compte de leur motivation. L'organisation de ce troisième semestre se déroule sous forme de la mobilité régionale, soit à l'ERAIFT en RDC (Kinshasa, Yangambi, Luki) ou dans les institutions partenaires impliquées au programme et qui présentent de bonnes structures d'ancrage et d'encadrement.
- ✓ Enfin, le **Semestre 4** est destiné à la réalisation d'un Travail de Fin d'Etudes (TFE) qui en général se déroule dans le pays d'origine de l'étudiant ou ailleurs. L'Ecole conseille aux étudiants de diversifier leurs structures de stage dans l'espace subsaharien.

A l'issue de leurs travaux de recherche, les apprenants soutiennent publiquement leurs mémoires devant les jurys ainsi constitués. Les professionnels qui ont joué un rôle dans l'encadrement des étudiants sur le terrain, sont généralement invités à ces défenses publiques. Par ailleurs, ces sujets de recherche sont généralement conçus en fonction de besoins de la société. Enfin, les apprenants qui valident tous les 120 crédits prévus au programme, obtiennent un **diplôme de master 2 professionnel** dans l'une des filières susmentionnées ainsi que des relevés des notes donnant les détails des activités réalisées et les crédits y afférents.

Dans l'ensemble, les enseignements auront lieu à Kinshasa, Luki, Yangambi, République du Congo, République de Côte d'Ivoire, Cameroun, Gabon, selon le contexte, le contenu des cours et les accords de partenariat avec l'ERAIFT.



#### 4. Subvention du programme de Master

La septième cohorte de masters régionaux est financée par l'Union Européenne et implémentée par AGRINATURA et l'ERAIFT. Des bourses d'études sont disponibles, mais en quantité bien limitée ; c'est pourquoi, elles sont octroyées sur une base compétitive après plusieurs tests d'entrée. Cette subvention d'étude couvre essentiellement les frais liés au séjour d'études du candidat en RDC et/ou en dehors de la RDC. Le coût de formation de master pro à l'ERAIFT est évalué à 17.000 EUR par année d'étude (Euro dix-sept mille par année d'études). Ce coût englobe les frais liés à l'organisation des enseignements, des travaux dirigés et pratiques de terrain, les stages d'immersion en forêt tropicale humide, les frais de leur mobilité sous-régionale et/ou régionale ainsi que les frais liés à l'organisation de leurs travaux de fin d'études (TFE). Cette subvention d'études est exclusivement destinée à l'apprenant pendant son séjour et **n'est pas prévue pour être transférée en tout ou en partie à d'autres personnes (famille, connaissance, etc.)** et ce, pour éviter les dérives constatées dans certaines promotions antérieures. Des contrats de bourse d'études seront conclus avec les candidats retenus et l'ERAIFT.

#### 5. Conditions d'admission au programme de Master

Le profil suivant est requis pour les candidats éligibles à ce programme (7<sup>ème</sup> cohorte) :

- Etre détenteur d'au moins un diplôme universitaire équivalent au BAC + 3 du système LMD ou BAC + 5 de l'ancien système, en sciences de la nature (Biologie, Environnement, Géographie, etc.) ; en sciences de l'ingénieur (ingénieur agronome, ingénieur forestier, bioingénieur, ingénieur du génie rural, etc.), géomatique, démographie, médecine vétérinaire et/ou humaine; en sciences sociales ou humaines (Sociologie, Sciences Administratives et Politiques, Economie, Anthropologie, Droit, Psychologie et Sciences de l'Education, Philosophie, Communication, etc.) ; **diplôme obtenu en dernière année avec au moins 70 % ou distinction/mention bien.**
- Être **originaire d'un des pays de l'Afrique subsaharienne** et être âgé de **moins de 40 ans** au moment de l'examen du dossier de candidature ;
- Avoir des **connaissances suffisantes en informatique de base** (Offices : Word, Excel, Powerpoint ; Internet, e-mail, SIG et ses applications ...) et disposer à titre personnel d'un laptop ayant les spécifications techniques minimales suivantes (*Processeur I5, Disque dur 500 Go, Ram 8 Go* et un disque dur externe est recommandé pour la sauvegarde des données) ;
- Avoir des aptitudes suffisantes en **analyses qualitative et quantitative des données** ;
- Passer avec satisfaction les divers tests d'aptitude organisés par l'Ecole (**français, anglais, mathématiques et informatique**), **les interviews et/ou les tests complémentaires qui seraient requis par l'ERAIFT.**
- Seuls les candidats ayant rempli les critères administratifs et académiques de sélection (conformité administrative du dossier) devront passer ces tests ou épreuves selon les modalités dictées par l'ERAIFT ;
- Respecter les règles des valeurs éthique et morale de l'UNESCO ;
- Être en bonne santé, étayé par un certificat médical d'aptitude physique récente datant de moins de 6 mois de la date de la soumission ;
- Le fait de compter d'une certaine **expérience professionnelle constitue** un atout au dossier.



## 6. Eléments du dossier de candidature

Hormis les documents repris ci-dessus pour les critères minima d'admission, le dossier de candidature comprendra impérativement les éléments suivants :

1. Un **formulaire de demande d'inscription** au programme de master dûment rempli et signé (à télécharger au Site Web : [www.eraift-rdc.org](http://www.eraift-rdc.org)) ou sur simple demande à cette adresse électronique : [info@eraift-rdc.org](mailto:info@eraift-rdc.org); une photo passeport récente doit être jointe à ce formulaire, première page en haut et à droite !
2. Une **lettre de motivation** adressée au Directeur de l'ERAIFT et Président du Conseil Académique et à la Recherche, sollicitant l'inscription à la 7<sup>ème</sup> promotion du master. Cette lettre doit être manuscrite, lisible, écrite en français et en anglais, une page max de chaque ;
3. Les **attestations** légalisées : un extrait d'acte de naissance (ou attestation de naissance), un certificat officiel d'aptitude physique et de bonne santé à jour (moins de 6 mois lors de l'examen du dossier), un certificat médical récent d'une clinique de renommée internationale, une **carte internationale de vaccination** contre la fièvre jaune et autres maladies infectieuses émergentes ; un certificat de nationalité ou équivalent, un certificat de bonne vie et mœurs ou l'équivalent, etc. ;
4. Copies certifiées conformes à l'original des **diplômes universitaires** obtenus antérieurement ainsi que les relevés de notes de chaque année académique (les originaux des diplômes devront être présentés après pour la confirmation de l'inscription à l'ERAIFT). La certification des copies des diplômes, bulletins, relevés, etc. se fait au niveau de l'établissement d'enseignement d'origine du candidat (Doyen/Chef de Département/Chef de section selon le cas), par contre la légalisation des documents administratifs se fera à la Commune ou à la Mairie ou Préfecture selon les cas ;
5. Pour les candidats fonctionnaires ou employés par une entreprise ou une ONG, une **attestation de mise en disponibilité** délivrée par l'employeur pour toute la durée de sa formation à l'ERAIFT (max 24 mois) est exigée ;
6. Deux **lettres de recommandation** des personnes habilitées à fournir un avis éclairé sur le candidat (Chefs d'établissement, Professeurs, Employeurs, etc.) ;
7. Un résumé du **curriculum vitae actualisé** de 2 pages maximum, synthétisant les compétences et aptitudes du candidat, les références de ses productions scientifiques, son expérience professionnelle, etc.;
8. Les deux premières pages scannées du passeport en cours de **validité pendant au moins trois ans à la date de soumission du dossier**.
9. Une **déclaration sur l'honneur manuscrite et signée**, attestant qu'une fois inscrit à ce programme de Master professionnel diplômant, le candidat s'engage à respecter scrupuleusement le règlement d'études et d'examen de l'ERAIFT, à poursuivre sa formation durant toute la durée prévue, à afficher un comportement digne respectueux de l'éthique promue par l'UNESCO, et à produire tous les rapports demandés par l'Ecole (rapports des travaux pratiques, rapports de stage, travail de fin d'études de Master 2, etc.), faute de quoi, l'ERAIFT pourra lui demander de rembourser en tout ou en partie le coût de sa formation.



## 7. Envoi du dossier et échéancier

Le dossier de candidatures sera transmis à l'ERAIFT uniquement par **voie numérique en un seul fichier fusionné avec une lettre de transmission, indiquant en ordre numérique les éléments du dossier. Ce dossier sera en format PDF (pas plusieurs fichiers zippés)**, via le mail : [recrutement@eraift-rdc.org](mailto:recrutement@eraift-rdc.org), avec copie à [h.mishidi@eraift-rdc.org](mailto:h.mishidi@eraift-rdc.org) avec comme objet : « **Ma candidature pour l'inscription à la 7<sup>ème</sup> promotion du programme des masters régionaux ERAIFT** ». Le non-respect de cette procédure impactera négativement sur la candidature. Le candidat devra bien vérifier si le scan est bien fait et bien visible avant de transmettre son dossier ! Un dossier non lisible ne sera pas examiné !

- Destinateur : Baudouin MICHEL, Directeur de l'ERAIFT et Président du Conseil Académique et à la Recherche (CAR).
- Taille maximale du fichier à envoyer : **10 Mo**
- Échéance pour la transmission du dossier : **Lundi 31 mars 2025** à minuit heure de Kinshasa.

### NB.

- ✓ Seuls les dossiers complets et transmis dans le délai requis seront examinés.
- ✓ Dans un premier temps, il est procédé par une **analyse de la conformité administrative du dossier**, ensuite les candidats présélectionnés administrativement sont notifiés pour un **test d'entrée sur les 4 disciplines différentes : les mathématiques, le français, l'anglais et l'informatique et éventuellement une interview et des tests complémentaires d'aptitude sur le développement personnel**.
- ✓ Ensuite, les dossiers de candidatures ainsi retenues à l'issue du test sont examinés par les membres du **Conseil Académique et à la Recherche de l'ERAIFT**.
- ✓ Dans le temps imparti du processus de sélection, les aspects ayant trait à l'**éthique, au comportement et au leadership du candidat** sont aussi évalués au cours d'une interview.
- ✓ Seuls les candidat(es) ayant été retenu (es) sur base de l'examen de leur dossier de candidature et ayant passé avec succès le test d'admission seront personnellement informés.
- ✓ L'environnement tropical offre une grande diversité de métiers pour la gence féminine, emplois intéressants et gratifiants où les filles sont actuellement nettement moins présentes que les garçons ; à compétences égales, les candidatures féminines seront vivement promues.

Fait à Kinshasa, le 03 mars 2025

Le Directeur de l'ERAIFT

Baudouin MICHEL